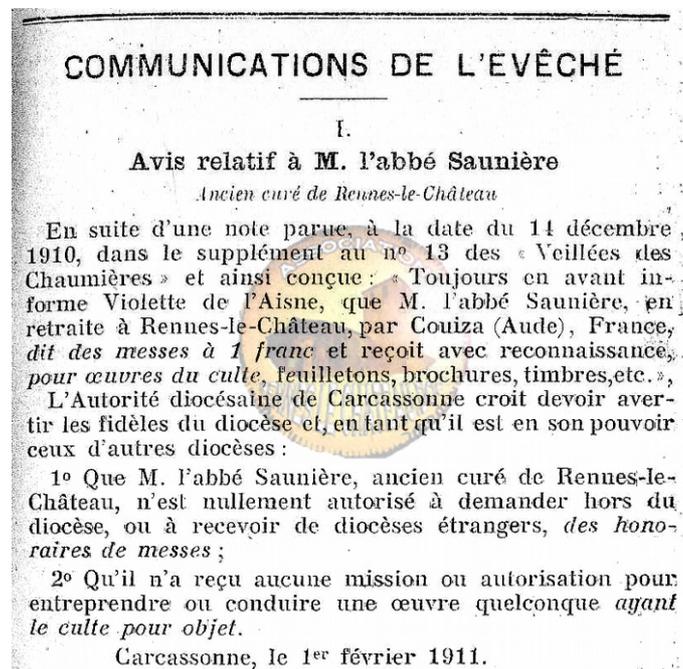


Bérenger Saunière ... toujours en avant ...

Depuis au moins 1907, Bérenger Saunière utilise *Les Veillées des Chaumières* pour y passer, ou faire passer, sous pseudonyme, des annonces afin de solliciter des lecteurs l'envoi de cartes postales, de timbres mais aussi de demandes de messes (1). On en retrouve notamment les traces dans ses carnets. L'une d'elles, parue le 14 décembre 1910 dans le supplément au n° 13 de ce journal, attire l'attention de l'évêché avec qui l'ancien curé, qui a démissionné de ses fonctions un an avant, est en conflit. S'ensuit de l'autorité religieuse un avertissement publié le vendredi 3 février 1911 dans plusieurs journaux, notamment dans *La Croix*, mais aussi dans *La Semaine Religieuse de Carcassonne*.



On peut s'étonner que les termes non restrictifs formant l'interdiction prononcée ci-dessus, permettent au curé de demander et de recevoir des demandes de messes à l'intérieur de son diocèse ! Mais à ce moment de son procès, Bérenger Saunière bénéficie encore de l'annulation de la *suspens a divinis* dont il a été frappé par jugement le 23 juillet 1910. Le 5 novembre suivant, un nouveau jugement le condamne, pour sa désobéissance à l'évêque, à se rendre dans un délai de deux mois dans une maison de retraite ou dans un monastère de son choix pour y faire les exercices spirituels d'une durée de dix jours. Pour le chef d'accusation de trafic de messe, le tribunal n'a pas été suffisamment et juridiquement convaincu. En conséquence, l'abbé Saunière conserve son pouvoir d'ordre. En revanche, il a un mois pour présenter ses comptes. Mais l'affaire s'envenime et le 5 décembre 1911, il est condamné, cette fois, à une *suspens a divinis* de 3 mois pour dilapidation et détournement de fonds. La sanction prendra fin à la restitution des dits fonds détournés.

Envoyer vos commentaires à : asso-RLC.doc@orange.fr
ou directement sur la news

(1) Lire à ce sujet l'article : *Les annonces de Bérenger Saunière ?*, par Jérôme Choloux et Patrick Mensior in Bulletin *Parle-moi de Rennes-le-Château* de 2011.